

## Projet d'accord ministériel sur l'égalité professionnelle

### *Une signature exigeante*

L'ensemble des fédérations a signé le 8 avril 2011 un accord sur « l'égalité professionnelle ».

Mi-2013, un nouveau cycle de réunions s'est déroulé sous l'égide du délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle des ministères économiques et financiers, afin d'élaborer un nouveau projet d'accord pour la période 2015-2017.

L'objectif de la délégation **FO Finances**, tout au long des débats, a été de revendiquer un plan ambitieux intégrant des mesures concrètes, sans être réduit à un catalogue de bonnes intentions ou répétant des études précédemment effectuées.

Pour être entériné, ce projet d'accord doit être signé par les fédérations représentatives totalisant plus de 50% des voix aux dernières élections professionnelles.

Le Secrétariat Général en a profité pour « mettre une certaine pression » en indiquant que, faute d'accord majoritaire, les mesures 10-12 et 13 (voir ci-dessous) seraient retirées.

**FO Finances** dénonce ce « chantage à la signature », qui n'est en fait qu'une des dérives de la loi sur la représentativité, combattue dès l'origine par notre organisation.

Le projet d'accord reprend plusieurs propositions formulées par les différentes fédérations, et tout particulièrement celles de **FO Finances**.

Citons notamment :

- La neutralisation des absences liées à la maternité et au congé d'adoption (mesure 5),
- La révision des règles de mobilité géographique liées à une promotion (mesure 6),
- La réservation de 30 nouveaux berceaux (mesure 10),
- L'ouverture d'un débat directionnel sur une charte de gestion du temps, pour celles n'en n'ayant pas encore instauré (mesure 11),
- La création d'une nouvelle autorisation d'absence pour les futurs pères souhaitant accompagner leurs épouses ou compagnes à des examens médicaux obligatoires dans le cadre de la grossesse (mesure 12),
- La réservation de logements pour les situations d'urgence (victimes de violences conjugales) et pour l'assouplissement des règles d'attribution pour les familles monoparentales (mesure 13).

Chapitre novateur: « la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et les violences sexistes », est une déclinaison

en plus affirmée de ce qui a été signé sur la même thématique par les fédérations de fonctionnaires dans l'accord Fonction Publique.

**Après consultation de ses instances, *FO Finances* signera ce projet d'accord.**

Certes, il ne reprend pas l'intégralité de nos demandes et revendications, mais il est une nouvelle étape sur le long chemin vers l'égalité professionnelle pour laquelle *FO Finances* continuera à œuvrer.

Au-delà d'une signature au niveau ministériel, sa déclinaison au niveau directionnel et l'implication de leurs responsables pour le mettre en œuvre sont posées.

**C'est pourquoi, outre le Secrétaire Général de Bercy, *FO Finances* demande que les Directeurs Généraux soient également signataires de cet accord.**

**En cas d'accord majoritaire, le comité de suivi permettra de vérifier la bonne application de cet accord à tous les niveaux. *FO Finances* en sera un acteur exigeant.**

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

